



## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, 19 h à la salle communautaire du secteur Colombourg le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

420, 6<sup>e</sup>-et-7<sup>e</sup>-rang Est  
Lot 4 962 829  
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un garage de 10,67 m x 12,19 m (130,11 m<sup>2</sup>) portant ainsi la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 169,14 m<sup>2</sup> au lieu de 140 m<sup>2</sup> tel que décrit à l'article 8.1.2 du règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg au 705, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg, Macamic.

Donné à Macamic, ce 12 avril 2018.

  
Joëlle Rancourt  
Secrétaire-trésorière adjointe